

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2018_087

Séance du jeudi 22 novembre 2018

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 26/11/2018

Présents : 14

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux novembre l'assemblée

Votants: 14

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain

Pour : 14

JAFFARD,

Contre : 0

**Secrétaire de séance: Alain
JAFFARD**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER,
François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan
MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU,
Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER,
Yves Elie LAURENT, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Françoise
THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul
COMMANDRE, Albert DOUCHY, Marie LION, Yves SERVIERE

Objet: Toiture école : lancement appel d'offre et recherche de financement - DE_2018_087

Vu la délibération DE_2018_015 du 15 février 2018 ;

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal l'histoire du projet de réfection de la toiture de l'école de l'Estournal. En effet, sur demande du Conseil, il avait été décidé de réaliser une étude de faisabilité pour la réalisation d'une partie de la toiture en panneaux solaires, dans une perspective d'auto consommation. Cette étude a été réalisée par Lozère Energie et un premier retour a été présenté au Conseil au mois de mai 2018.

L'étude laissait en effet apparaître qu'il était possible d'installer un système qui fonctionnerait en autoconsommation l'hiver et les demies saisons et en revente l'été et, ainsi, d'accéder à un équilibre de consommation électrique sur l'année.

Actuellement, nous avons des subventions pour un montant de travaux de 70 801.40 € HT € ce qui correspond à la réfection totale du toit en ardoise.

Le montant total de l'opération avec le photovoltaïque ne sera connu qu'après les propositions des entreprises dans le cadre d'un appel d'offre mais il a été estimé à un surcoût de 30 000 € HT, ce qui porterait le tout aux alentours de 100 000 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de lancer cet appel d'offre et de rechercher un financement complémentaire pour couvrir le surcoût lié au photovoltaïque.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE monsieur le Maire à lancer un appel d'offre pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'école avec un système de production d'électricité solaire sur la partie sud du toit.

MANDATE monsieur le Maire pour rechercher un financement complémentaire couvrant le surcoût lié au photovoltaïque.



Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

